

L'ASSOCIATION DE DROIT LORD READING THE LORD READING LAW SOCIETY

DOREE LEVINE
PRÉSIDENTE

JONATHAN GORDON
PREMIER VICE-PRÉSIDENT
MARISSA FRISHMAN
DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE
ROBERT STEINMAN
TRÉSORIER
ERIN LESSER
SECRÉTAIRE
HERSHIE FRANKEL
ADHÉSIONS
ALLEN MENDELSON
COMMUNICATIONS
FRANK SCHLESINGER
DROITS DE LA PERSONNE
DAVID ASSOR
LIAISON - BARREAU
WILLIAM MALKINSON / ROBERT RAPP
LIAISONS - CHAMBRE DES NOTARIES
ANDREW KLIGER
PRÉSIDENT SORTANT



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ASSOCIATION DE DROIT LORD READING PRÉSENTE SON MÉMOIRE CONCERNANT LE PROJET DE LOI 96 AU QUEBEC COMMUNITY GROUPS NETWORK (QCGN)

ANCIENS PRÉSIDENTS

1948-50 *BENJAMIN ROBINSON, Q.C.
1950-52 *LOUIS FITCH, Q.C.
1952-54 *MICHAEL GARBER, Q.C.
1954-56 *PHILIP MEYEROVITCH, Q.C.
1956-58 *JOSEPH SHAPIRO, Q.C.
1958-60 *NE. RAPPAPORT, Q.C.
1960-62 *J. HARRY BLUMENSTEIN, Q.C.
1962-63 *SAMUEL CHAIT, Q.C.
1963-64 *MONROE ABBEY, Q.C.
1964-65 *MOSES YELIN, Q.C.
1965-66 *HAROLD S. FREEMAN, Q.C.
1966-67 *MELVIN SALMON, Q.C.
1967-68 MANUEL SHACTER, Q.C., Ad. E.
1968-69 *JULES LEAVITT, Q.C.
1969-70 *E. MICHAEL BERGER, Q.C.
1970-71 FRED KAUFMAN, Q.C.
1971-72 *NATHANIEL H. SALOMON
1972-73 YOINE GOLDSTEIN, Ad. E.
1973-74 *SAMUEL GODINSKY, Q.C.
1974-75 *LEO ROSENTZVEIG, Q.C.
1975-76 MORRIS CHAIKELSON
1976-77 *JOSEPH A. MENDELSON, Q.C.
1977-78 *ABRAHAM SHUSTER, Q.C.
1978-79 WILLIAM FRAIBERG
1979-80 ARTHUR I. BRONSTEIN
1980-81 PHILIP SHAPOSNICK
1981-82 L. MICHAEL BLUMENSTEIN
1982-83 *JULIAN KOTLER, Q.C.
1983-84 *MORTON H. BESSNER
1984-85 SIDNEY CUTLER, Q.C.
1985-86 MAX R. BERNARD, Ad. E.
1986-87 RAPHAEL H. SCHACHTER, Q.C., Ad. E.
1987-88 BARRY H. SHAPIRO
1988-89 MAX MENDELSON
1989-90 LYNNE KASSIE, Ad. E.
1990-91 SAMUEL MINZBERG
1991-92 GERALD STOTLAND
1992-93 MICHAEL D. WORSOFF
1993-94 MICHAEL L GARONCE
1994-95 BRIAN M. SCHNEIDERMAN
1995-96 GERALD KANDESTIN
1996-97 SHARON G. DRUKER
1997-98 CASPER M. BLOOM, Q.C., Ad. E.
1998-99 STEVEN B. KATKIN
1999-2000 *ARNOLD ISAACSON
2000-01 ALAN M. STEIN
2001-02 MICHAEL D. LEVINSON
2002-03 IAN M. SOLLOWAY
2003-04 SUZANNE COSTOM
2004-05 THEODORE GOLOFF
2005-06 ALLAN ADEL
2006-07 REISA TEITELBAUM
2007-08 MARK SCHRAGER
2008-09 RONALD H. LEVY
2009-10 IRWIN RUDICK
2010-11 DAVID STOLOW
2011-12 ROBIN SCHILLER
2012-13 MARA GREENSTONE
2013-14 HEATHER MICHELIN
2014-15 NANCY CLEMAN
2015-16 STEVEN SLIMOVITZ
2016-17 LARRY MARKOWITZ
2017-18 DAVID ETTEDGUI
2018-19 INNA NEKHIM
2019-20 GREGORY AZANCOT
2020-21 ANDREW KLIGER

Aujourd'hui, l'Association de droit Lord Reading (l'« Association ») a présenté un mémoire devant le Quebec Community Groups Network (QCGN) lors de leurs audiences publiques concernant le projet de loi 96, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*.

L'Association n'a pas été invitée à participer aux audiences publiques de la Commission parlementaire qui se dérouleront du 21 septembre au 7 octobre 2021. L'Association avait auparavant été invitée à présenter des mémoires à l'Assemblée nationale en 2013, 2016 et tout récemment dans le cadre du projet de loi 21.

Le présent mémoire énumère les sérieuses inquiétudes de l'Association quant à l'état futur des droits de la personne et des libertés fondamentales de tous les Québécois, ainsi que leur accès à la justice. Le mémoire présente également une analyse critique des impacts qu'aura le projet de loi 96 sur la profession juridique et sur la communauté d'affaires du Québec.

Plus particulièrement, le mémoire aborde les enjeux critiques suivants :

-Le projet de loi 96 créerait une hiérarchie en matière de droits fondamentaux, faisant passer les droits linguistiques au premier plan, tout en restreignant sévèrement les protections des droits de la personne énoncées dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et dans la Charte canadienne des droits et libertés.

-Le projet de loi 96 restreindrait sévèrement la nomination de juges bilingues chargés d'entendre les causes impliquant des plaideurs anglophones, mettant ainsi en doute la capacité des plaideurs anglophones d'être compris tant dans les causes civiles que criminelles.

www.lordreading.org

- Tout acte de procédure émanant d'une « personne morale » (par exemple, une société en actions) en anglais devra être accompagné d'une « traduction française certifiée » pour pouvoir être déposé au tribunal. On peut imaginer les retards que cela entraînerait dans un procès entre des plaideurs commerciaux anglophones dont les relations sont régies par des documents rédigés en anglais.
- Tous les contrats juridiques devront être rédigés en français, sauf exceptions limitées. Cela restreindrait indûment la volonté des parties de consentir à un contrat conformément aux principes juridiques ordinaires applicables au sein de tout état démocratique. Cela aurait un impact sévère sur la conduite des affaires au Québec, y compris lorsque des entités étrangères tenteraient de faire affaire ici.
- Le projet de loi 96 permettrait des perquisitions et des saisies sans mandat d'ordinateurs, de tablettes, de téléphones cellulaires et de courriels sans examen judiciaire ni préavis, et ce, même dans le bureau d'un avocat. Cela irait à l'encontre du droit fondamental d'être protégé contre les perquisitions et les saisies illégales applicable dans toutes les démocraties libérales.
- En outre, le projet de loi met en place un système dans lequel des individus sont autorisés, voire incités, à dénoncer anonymement leurs propres voisins, ce qui entraînerait des perquisitions, des saisies, des amendes et des sanctions.

« Cette proposition de loi menace les droits de la personne fondamentaux de tous les Québécois qu'ils soient francophones, anglophones ou allophones », a déclaré Me Doree Levine, présidente de l'Association de droit Lord Reading. « En tant qu'association québécoise respectée en matière de défense des droits de la personne depuis 1948, nous avons jugé essentiel de joindre notre voix à ce débat important. »

« Les Québécois de tout type doivent être informés du fait que leurs droits sont menacés. Cela inclut les membres de la majorité linguistique du Québec qui pourraient être enclins à appuyer le projet de loi 96 simplement parce celui-ci prétend protéger la langue française », a ajouté Me Frank M. Schlesinger, président du Comité des droits de la personne de l'Association. « Il y a de meilleures façons de protéger notre langue commune que de bafouer les droits démocratiques et fondamentaux de tous les Québécois. Nous, les Québécois, sommes meilleurs que cela. »

L'Association de droit Lord Reading

Fondée il y a près de 73 ans, l'Association de droit Lord Reading est une association bénévole vouée à la promotion des droits de la personne et des libertés fondamentales de tous les Québécois de toutes origines. L'Association de droit Lord Reading a été créée à une époque où les minorités ne bénéficiaient pas de la pleine égalité qui leur aurait permis de s'épanouir selon leur potentiel. Ayant toujours été la voix collective des juristes juifs du Québec, l'Association compte fièrement parmi ses membres des juristes d'origines diverses.

Pour de plus amples informations ou pour obtenir des entrevues :

FRANK M. SCHLESINGER

Téléphone : 514-951-6226

Courriel : fschlesinger@spiegelsohmer.com

DOREE LEVINE

Téléphone : 514-827-9162

Courriel : president@lordreading.org